Accusé de réception en prefecture 030-243000643-20250303-A-G2025-03-036-AU Date de télétransmission : 11/03/2025 Date de réception préfecture : 11/03/2025



## Date de publication : 1 7 MARS 2025 Assemblées Communautaires Nîmes Métropole

Thématique	Année	Mois	Na
A-G	2025	03	036

## DECISION

SERVICE/DIRECTION:
JURIDIQUE
JP/CD 2025-CTXA-0009

OBJET : EDEIS AEROPORT NIMES - Requête c/titre exécutoire n° 031/0126 du 07/11/2024 émis par le Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole

- Dossier n° 2500273

## Le PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

CONSIDERANT que la Société EDEIS AEROPORT NIMES a déposé auprès du Tribunal Administratif de Nîmes un recours contre le titre exécutoire n° 031/0126 en date du 07/11/2024 d'un montant de 897 197 € T.T.C.,

Qu'il importe de défendre en l'espèce, les intérêts de Nîmes métropole.

## DECIDE

ARTICLE 1 : De défendre, dans le cadre du recours susvisé, les intérêts de Nîmes métropole, en recourant au ministère de Maître LEVY Jean-Philippe, dont les honoraires seront prélevés sur le budget Aéroport de Nîmes métropole,

ARTICLE 2 : Que la présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, 03.03.2025

Le Président Franck PROUST

IOIES DE RECOURS ET DELAIS

VOIES DE RECOURS ET DELAGS confeste la décision peut susur le Tribunal Administratif compètent d'un recours contentieux dans lies dans meis à partir de la noufication etion de l'affichage du présent arrête. Il peut égréenent saiso le Président d'un recours grazieux. Cette démerche prolonge la délar du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mis suivant la réponse (an terme d'un délar de deux mois l'absence de réponse du Président vant rojet improte). Le fational administratif peut être saist par l'application informatique : it dérecours cloyens « occessible par le site infantet veux febrecours fi